

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 15182

Numéro SIREN : 478 301 799

Nom ou dénomination : 2 4 7 FILMS

Ce dépôt a été enregistré le 07/11/2022 sous le numéro de dépôt 143783

2.4.7. FILMS

Société par actions simplifiée au capital de 45 000 euros
Siège social : 36, Rue Etienne Marcel, 75002 PARIS
478 301 799 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 15/12/2021

*L'an deux mille vingt et un,
Le 15 décembre,
A dix heures,*

Les associés de la société **2.4.7. FILMS** se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 36, Rue Etienne Marcel 75002 PARIS, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Xavier RIGAULT, en sa qualité de représentant de la société LOS ROQUES, Président de la Société.

La société **CINE CONTROLE INTERNATIONAL - CCI**, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des 1000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- l'accusé de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Directeur Général
- Rémunération du nouveau Directeur Général

Le Président commente la révocation au 31/12/2021 de Monsieur Marc-Antoine Robert en tant que Directeur Général, personne physique et propose de nommer la société THE BOSS INC, personne morale représentée par Monsieur Marc-Antoine ROBERT, Directeur Général de la société 247FILMS à compter du 1 er janvier 2022.

a *D* *K*

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Assemblée Générale prend acte de la révocation de Monsieur Marc-Antoine ROBERT de son mandat de Directeur Général à compter du 1^{er} janvier 2022.

La collectivité des associés décide, en conséquence, de nommer en qualité de nouveau Directeur Général de la société 247 FILMS à compter du 1^{er} janvier 2022, et ce pour une durée indéterminée :

➤ **La Société THE BOSS INC**

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros dont le siège social est situé 151 rue du faubourg Saint-Antoine – 7501A PARIS, en cours d'immatriculation au RCS de Paris, représentée par son Président et associé unique Monsieur Marc-Antoine ROBERT.

La société THE BOSS INC a déclaré accepter les fonctions de Directeur Général de la Société, et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

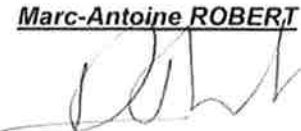
DEUXIEME DECISION

L'assemblée générale décide que la Société THE BOSS INC sera rémunérée au titre de son mandat de Directeur Général. Les modalités de cette rémunération feront l'objet d'une convention réglementée entre la Société 247 FILMS et la Société THE BOSS INC qui sera ratifiée ultérieurement.


L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Xavier RIGAULT


Marc-Antoine ROBERT


Céline MERRIEN


Laurence MEOC


Bon pour les fonctions de Directeur Général
THE BOSS INC
(représentée par Monsieur Marc-Antoine ROBERT)

